



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mardi 03 MAI 2022 (par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Stéphane LOISON. Roland LOUBEYRE

PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS

Au vu du climat actuel et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, à compter du week-end des 7 et 8 mai, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Ce brassard est à prévoir par le club pour les équipes concernées.

Cette disposition sera en vigueur jusqu'à la fin de saison dans toutes les compétitions régionales.

Pour toute information complémentaire se reporter au communiqué de la CRPMS, daté du 27 avril 2022, paru sur le site Internet de la Ligue.

LES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT

Attention :

Dans toute la mesure du possible, les deux dernières journées se joueront le même jour, à la même heure (cf. article 30 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

Concernant les championnats National 3 et Régional 1, les deux dernières journées de championnat se joueront le samedi à 18h00.

Pour les championnats Régionaux 2 et 3, l'horaire légal est le dimanche à 15h00 à l'exception des rencontres des poules R2 A et B qui se disputeront le samedi à 17h00 (cf. : Bureau Plénier du 21 mars 2022)

TABLEAU DES ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS EN CHAMPIONNAT REGIONAUX SENIORS

Faisant suite à plusieurs demandes, la Commission Régionale Sportive Seniors invite les clubs à consulter le tableau des montées et descentes de la saison 2021-2022 sur le site Internet de la LAuRAFoot [en cliquant ici](#).

POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions prises en Coupe ne sont prises en considération.

Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

SITUATION ACTUELLE

Les Clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.

PROTOCOLE SANITAIRE S'APPLIQUANT AUX COMPETITIONS

En raison de l'amélioration de la situation sanitaire face à l'épidémie de Covid-19 depuis plusieurs semaines et de la baisse notable de la pression sur les hôpitaux, le Gouvernement a annoncé (le 03 mars 2022) deux allègements majeurs du protocole sanitaire à partir du lundi 14 mars 2022.

* **La suspension du pass vaccinal** pour accéder à l'ensemble des lieux (restaurants, bars, discothèques, cinémas, théâtres, salles de spectacle, musées, stades, foires et salons...) où il est actuellement exigé. Toutefois, le pass sanitaire (attestation de vaccination, résultat d'un test négatif ou d'un certificat de rétablissement) restera demandé à l'entrée des hôpitaux, des maisons de retraite et des établissements pour personnes handicapées, afin de protéger les personnes les plus fragiles.

* **Le port du masque, déjà levé dans les lieux soumis au pass vaccinal depuis le 28 février 2022, ne sera plus obligatoire dans les lieux clos** (entreprises, écoles, administrations, services publics, magasins...) sauf dans les transports collectifs de voyageurs et les établissements de santé, dans lesquels il restera exigé. Le port du masque reste recommandé pour les personnes positives au Covid durant les 7 jours qui suivent leur période d'isolement et les cas contacts à risque, les personnes symptomatiques et les professionnels de santé.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période **dite d'exception** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

Rappel – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

RAPPELS

- TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à respecter les dispositions fixées à l'article 38 des Règlements Généraux de la Ligue concernant la procédure pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

- REPLACEMENT DES JOUEURS (Article 28 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot) ;

« Pour toutes les catégorie » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire d'un match de championnat est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI ou la feuille de match papier (scannée) **dès la fin de la rencontre** avant le dimanche soir 20h00.

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir**.
Pour les Officiels et les Clubs, **n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.**

- A NOTER POUR LES CLUBS DE N3 :

* **Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) pour chaque rencontre et que l'échange de fiche de liaison est indispensable, celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.**

* Obligation leur est faite d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.

* **Habillage des stades** : les habillages du championnat de N3 (drapeaux et bâches) ont été envoyés et doivent être installés à chaque match. Une vérification sera effectuée chaque semaine par le délégué désigné et devra la transcrire sur le rapport.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

- NATIONAL 3

Rencontres reprogrammées au **samedi 14 mai 2022**

Match n° 20088.2: THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. / CLERMONT FOOT 63 (2)

(remis du 02/04/2022)

Match n° 20089.2 : F.C. BOURGOIN JALLIEU / AURILLAC F.C.

(remis du 02/04/2022)

Match n° 20091.2 : VELAY F.C. / F.C. LYON LA DUCHERE (2)

(remis du 02/04/2022)

Match n° 20092.2 : A.S. SAINT ETIENNE (2) / VAULX EN VELIN F.C.

(remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 1 – Poule A

Rencontres reprogrammées au **samedi 14 mai 2022**

Match n° 20166.2 : CEBAZAT-SPORTS / LEMPDES SPORTS

(remis du 02/04/2022)

Match n° 20167.2 : C.S. VOLVIC / A.S. DOMERAT

(remis du 02/04/2022)

Match n° 20168.2 : R.C. VICHY / F.C. RIOM

(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 1 – Poule B

Rencontres reprogrammées au **samedi 14 mai 2022**

Match n° 20234.2 : CLERMONT FOOT 63 (3) / A.S. CLERMONT SAINT JACQUES

(remis du 02/04/2022)

Match n° 20237.2 : S.A. THIERS / FIRMINY INSERSPORT

(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 1 – Poule C

Rencontre reprogrammée au **samedi 14 mai 2022**

Match n° 20301.2 : F.C. LIMONEST DARDILLY ST DIDIER / F.C. LYON FOOTBALL

(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 2 – Poule A

Rencontres reprogrammées au **dimanche 15 mai 2022**

Match n° 20368.2 : A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES / U.S. ISSOIRE

(remis du 02/04/2022)

Match n° 20370.2 : Ent. NORD LOZERE / AURILLAC F.C. (2)

(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 2 – Poule B

Rencontres reprogrammées au **dimanche 15 mai 2022**

Match n° 20433.2 : S.C. SAINT POURCAIN SUR SIOULE / C.S. VOLVIC (2)

(remis du 02/04/2022)

Match n° 20434.2 : U.S. BEAUMONT / A.A. LAPALISSE

(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 2 – Poule C

Rencontres reprogrammées au **dimanche 15 mai 2022**

Match n° 20498.2 : S.C. LANGOGNE / SAINT CHAMOND FOOT

(remis du 03/04/2022)

Match n° 20499.2 : OI. SAINT GENIS LAVAL / AMBERT F.C.-U.S.

(remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 2 – Poule D

Rencontre reprogrammée au **dimanche 15 mai 2022**

Match n° 20565.2 : SAINT MARCELLIN O. / VAULX EN VELIN F.C. (2)

(remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 2 – Poule E

Rencontre reprogrammée au **dimanche 15 mai 2022**

Match n° 20629.2 : ENT. CREST AOUSTE / C.S. NEUVILLOIS

(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule A

Rencontres reprogrammées au **dimanche 15 mai 2022**

Match n°20696.2 : A.S. SANSAC DE MARMIESSE / A.S. FONTANNES

(remis du 03/04/2022)

Match n° 20699.2 : F.C. COURNON (2) / A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE

(remis du 02/04/2022)

Match n° 20700.2 : U.S. VIC LE COMTE / F.C. CHAMALIERES (3)

(remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule B

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 20762.2 : LIGNEROLLES LAVAUT PREMILHAT/ U.S. MURAT

(remis du 03/04/2022)

Match n° 20764.2 : Esp. CEYRAT / F.A. LE CENDRE (2)

(remis du 02/04/2022)

Match n° 20765.2 : U.S. SAINT FLOUR (2) / F.C. VELAY (2)

(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule C

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 20828.2 : F.C. VERTAIZON / A.S. CREUZIER LE VIEUX

(remis du 03/04/2022)

Match n° 20831.2 : DOMES SANCY FOOT / A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES (2)

(remis du 03/04/2022)

Match n° 20832.2 : S.A. THIERS (2) / Ac. Sp. MOULINS FOOT (2)

(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule D

Rencontre reprogrammée au dimanche 15 mai 2022

Match n° 20896.2 : U.S. VILLARS / F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP

(remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule E

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 20959.2 : F.C. DU FORON / F.C. CHAPONNAY MARENNES

(remis du 03/04/2022)

Match n° 20960.2 : U.S. ANNEMASSE / C.S. AMPHION PUBLIER

(remis du 02/04/2022)

Match n° 20963.2 : COGNIN SP. / Ent. S. DU RACHAIS

(remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule F

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 21025.2 : MONT BLANC PASSY/ J.S. CHAMBERY

(remis du 02/04/2022)

Match n° 21026.2 : VAL D'HYERES Ent. / Ent. S. AMANCY

(remis du 03/04/2022)

Match n° 21027.2 : F.C. VOIRON MOIRANS / F.C. CRUSEILLES

(remis du 03/04/2022)

Match n° 21028.2 : SEMNOZ VIEUGY U.S. / PAYS DE GEX F.C.

(remis du 03/04/2022)

Match n° 21029.2 : HAUTE TARENTEISE F.C. / Et. S. FOISSAT

(remis du 02/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule G

Rencontres reprogrammées au dimanche 15 mai 2022

Match n° 21091.2 : ARBENT MARCHON / AIN SUD FOOT (2)

(remis du 02/04/2022)

Match n° 21092.2 : U.S. LA FOUILLOUSE / U.S. FEURS (2)

(remis du 02/04/2022)

Match n° 21093.2 : ROANNE PARC / SORBIERS LA TALAUDIÈRE

(remis du 03/04/2022)

Match n° 21094.2 : ANZIEUX FOOT / VAL LYONNAIS F.C.

(remis du 03/04/2022)

Match n° 21095.2 : HAUTS LYONNAIS (2) / A.S. CRAPONNE

(remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule H

Rencontre reprogrammée au **dimanche 15 mai 2022**

Match n° 21159.2 : F.C. DU NIVOLET/ F.C. CHARVIEU CHAVAGNEUX

(remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule I

Rencontres reprogrammées au **dimanche 15 mai 2022**

Match n° 21226.2 : OI. NORD DAUPHINE / BELLEVILLE FOOTBALL EN BEAUJOLAIS

(remis du 03/04/2022)

Match n° 21227.2 : VIRIAT C.S. / CALUIRE S.C.

(remis du 02/04/2022)

Match n° 21303.2 : PIERRELATTE ATOM'SP / C.S. VERPILLIERE

(à rejouer du 23/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule J

Rencontres reprogrammées au **dimanche 15 mai 2022**

Match n° 21290.2 : So PONT DE CHERUY CHAVANOZ / A.S. BRON GRAND LYON

(remis du 02/04/2022)

Match n° 21293.2 : A.S. VER SAU / F.C. CHAMBOTTE

(remis du 03/04/2022)

- REGIONAL 3 – Poule K

Rencontres reprogrammées au **dimanche 15 mai 2022**

Match n° 21357.2 : RIVE DE GIER Ac. / A.S. DOMARIN

(remis du 03/04/2022)

Match n° 21360.2 : F.C. VAREZE / O. RUOMSOIS

(remis du 03/04/2022)

DOSSIERS

- REGIONAL 3 – Poule D

Match n° 20910.2: F.C. RIOM (2) / A.S. CHADRAC du 23/04/2022

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 26 avril 2022 concernant le sort donné à cette rencontre.

Suite à la participation du joueur GOUYET Damien (A.S. CHADRAC) – suspendu à cette date – et à la réclamation du F.C. RIOM, la Commission Régionale des Règlements de la Ligue a donné match perdu par pénalité à l'équipe Seniors (1) de l'A.S. CHADRAC avec -1 (un) point et 0 (zéro) but pour en attribuer le gain du match au F.C. RIOM (2) avec 3 (points) et 3 (trois) buts.

- REGIONAL 3 – Poule E

Match n° 20981.2 : U.S. DIVONNE / COGNIN SPORTS du 01/05/2022

La Commission enregistre le forfait annoncé de COGNIN SPORTS et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 (UN) point et 0 (ZERO) but pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse (U.S. DIVONNE) sur le score de 3 (TROIS) buts à 0 (ZERO) en application des dispositions de l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

- REGIONAL 3 – Poule J

Match n° 21303.2 : ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE / C.S. LA VERPILLIERE du 23/04/2022

La Commission prend acte de la décision de l'arbitre principal d'arrêter le déroulement de la rencontre, le terrain devenant impraticable, ceci en présence des officiels et des deux équipes. N'ayant pas eu sa durée réglementaire, ce match a été donné à rejouer à une date ultérieure.

COURRIERS DES CLUBS

HORAIRES

- NATIONAL 3

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL

- Le match n° 20120.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / HAUT LYONNAIS se déroulera le samedi 07 mai 2022 à 18h00 au stade Mager de Chambéry.

- REGIONAL 2 – Poule A

S.C.A. CUSSET

- Le match n° 20391.2 : S.C.A.M. CUSSET / U.S. VALLEE DE L'AUTHRE se déroulera le dimanche 08 mai 2022 à 15h00 au stade René Ferrier à Cusset .

- REGIONAL 2 – Poule C

LYON LA DUCHERE

- Le match n° 20525.2 : LYON LA DUCHERE (3) / A.S. EMBLAVEZ VOREY se déroulera le dimanche 08 mai 2022 à 15h30 au stade de la Sauvegarde (terrain synthétique) à Lyon.

- REGIONAL 2 – Poule E

CHAMBERY SAVOIE FOOT

- Le match n° 20658.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOT / TRINITE LYON se déroulera le dimanche 08 mai 2022 à 15h00 au stade Mager à Chambéry .

- REGIONAL 3 – Poule I

ROANNAIS FOOT 42

- Le match n° 21252.2 : ROANNAIS FOOT 42 / O. NORD DAUPHINE se déroulera le samedi 07 mai 2022 à 18h00 au stade de la Maison du Passeur à Mably.

AMENDES

* FORFAIT :

COGNIN SPORTS (504396)

Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait annoncé au match n° 20981.2 du 01/05/2022.

* F.M.I. :

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00).

A.S.A. VILLEURBANNE (532336) : match n° 21178.2 en R3 – Poule H – du 30/04/2022

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (lique@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions fixées à l'article 190) des Règlements Généraux de la F.F.F.

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance